

DECRET N° 2010-308 DU 25 JUIN 2010

Portant ratification de l'Accord de financement signé, le 21 juillet 2009 à Rome en Italie, entre la République du Bénin et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) dans le cadre du Projet d'Appui à la Croissance Economique Rurale (PACER).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2010-02 du 25 juin 2010 portant autorisation de ratification de l'Accord de financement signé, le 21 juillet 2009 à Rome en Italie, entre la République du Bénin et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) dans le cadre du Projet d'Appui à la Croissance Economique Rurale (PACER) ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2010-305 du 18 juin 2010 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Est ratifié, l'Accord de prêt d'un montant de six millions (6 000 000) de Droits de Tirage Spéciaux (DTS) équivalent à quatre milliards quatre cent vingt et un millions cinquante deux mille six cent trente (4.421.052.630) de Francs CFA, signé, le 21 juillet 2009 à Rome en Italie, entre la République du Bénin et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) dans le cadre du financement du Projet d'Appui à la Croissance Economique Rurale (PACER) et dont le texte se trouve ci-joint.

 

Article 2 : le présent décret sera publié au journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 25 juin 2010

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni Y A Y I.-

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective,
du Développement, de l'Evaluation des Politiques
Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale,

Pascal Irénée KOUPAKI.-

Le Ministre de l'Agriculture, de
L'Elevage et de la Pêche,

Michel Comlan SOGBOSSI.-

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Idriss L. DAOUDA.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 CSM 2
MECPDEPPCAG 2 MAEP 2 MEF 2 MINISTERES 27 SGG 4 DGBM-DCF-DGTC-
DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-3 UAC-UNIPAR-
ENAM 3 FADESP-FDSP 2 JO 1.-